



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 69251

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la situation des policiers des brigades anti-criminalité. En effet, ceux-ci sont confrontés à des délinquants de plus en plus violents qui n'hésitent pas à utiliser des armes à feu de gros calibres. Il souhaite par conséquent savoir s'il envisage un plan d'équipement des policiers en gilets pare-balles.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire souligne que les policiers des brigades anti-criminalité sont confrontés à des délinquants de plus en plus violents. L'achat de gilets pare-balles a relevé jusqu'en 2001 de la décision des chefs de service de la police qui devaient les financer sur leur budget déconcentré. A la fin de 2001, la police nationale disposait ainsi de 18 500 gilets pare-balles. Le Gouvernement a décidé, dans le cadre du plan d'action renforcée contre la violence, de doter chaque policier d'un gilet pare-balles à port dissimulé. Les dotations s'effectuent à partir du mois de février 2002, à raison de 5 000 par mois jusqu'au mois de juin et de 10 000 ensuite jusqu'à ce que chaque policier ait un gilet en dotation. Pour la seule année 2002, 32 millions d'euros seront consacrés à l'achat d'environ 70 000 gilets pare-balles. Cet effort sera poursuivi en 2003.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 69251

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 novembre 2001, page 6580

Réponse publiée le : 4 mars 2002, page 1299